

Newsletter du Collectif des Electrosensibles - Linky Episode 6 - Courriers aux maires et syndicats d'énergie

2015-12-22 01:01:01

Bonjour,

Grâce à votre confiance, des compteurs qui devaient être installés ne l'ont pas été. Ou pas encore !

La participation est bonne, nous avons reçu une valise de courriers, mais pas assez pour créer un raz-de-marée ! **Si vous n'avez pas encore écrit, il faut le faire sans attendre.**

Nous recevons déjà des réponses qui ont été faites soit par ERDF, soit par EDF (qui retransmet les arguments d'ERDF). Merci à tous ceux qui nous les font remonter. Elles nous sont fort utiles pour continuer à contrer les dires des opérateurs.

Nous avons eu le cas d'une personne qui a écrit en toute urgence et a même collé sa lettre de refus sur son compteur car il était absent et son compteur accessible. Son compteur n'a pas été changé, contrairement à celui de ses voisins.

Si votre compteur peut être accessible en votre absence et si vous avez reçu le courrier annonçant le passage du technicien ou que le déploiement est prévu à court terme dans votre secteur : coller votre courrier sur votre compteur est indispensable. En effet, nous avons également reçu un témoignage d'une personne dont le compteur a été changé malgré le courrier en LRAR. ERDF n'ayant pas imaginé que les gens auraient l'audace de refuser ce magnifique compteur vert, rien n'a été prévu dans ce cas et la chaîne d'information jusqu'aux entreprises chargées de la pose n'est pas huilée. Nous vous demandons de nous faire remonter ce genre de situations auxquelles nous allons tenter d'apporter des réponses.

Nous disposons également d'un écrit indiquant qu'EDF examinera le cas des personnes déclarant leur électrosensibilité.

Il est possible qu'on vous prévienne seulement quelques jours avant le remplacement du compteur ! Pas suffisamment pour envoyer vos courriers et attendre les accusés réceptions et l'éventuelle réponse type d'ERDF.

Nous invitons donc tous ceux qui ne l'auraient pas fait à écrire en urgence, avec le modèle

de mise en demeure disponible sur notre [site](#)

Pour maximiser vos chances, écrivez en LRAR à SA ERDF (le siège social) , en LRAR à ERDF de votre région, en LRAR à la société en charge du remplacement du compteur (si connue) et enfin en mettant en copie le maire de votre commune et le syndicat de distribution d'électricité dont vous dépendez pour qu'ils soient au courant de la fronde anti-Linky en cours.

Pour les maires et les syndicats, veuillez ajouter ce [document](#) au courrier.

N'oubliez pas de **nous tenir au courant** de votre action pour le bon suivi de l'opération.

Ils essayent l'intimidation en citant des articles de réglementation, visant à vous décourager de refuser le compteur et à fixer un nouveau rendez-vous. !

Persistez dans votre légitime demande, en faisant attention de ne pas vous mettre en faute par rapport au relevé de votre consommation et au paiement des factures.

Subir une coupure de courant pour avoir refusé le Linky n'est pas pour demain, soyez en sûrs !! ERDF ne peut pas se permettre ce genre de mauvaise publicité. Dans tous les cas, nous serons très attentifs aux éventuelles tentatives d'intimidation que vous pourriez nous faire remonter.

Si vous n'avez pas de protection juridique, c'est peut-être le moment d'y penser !

Nous proposerons le plus rapidement possible un modèle de réponse à ces courriers d'ERDF après consultation des juristes de l'association. D'autres ont reçu la réponse indiquant qu'il faudra réitérer la demande lorsqu'ils auront reçu leur courrier les informant de l'installation. Nous écrirons prochainement à qui de droit pour leur rappeler que des courriers en LRAR valant mise en demeure n'ont pas à être refait pour le confort du gestionnaire, afin de vous éviter d'avoir à refaire cette démarche.

Il y a un enjeu à ce que le plus de personnes se signalent dès maintenant pour éviter une dilution de l'action dans le temps. Là aussi, **ne vous laissez pas démotiver par les réponses des opérateurs, écrivez dès maintenant pour ceux qui ne l'ont pas fait même si le déploiement est pour plus tard chez vous.**

Tenez bon ! Écrivez dans l'intérêt de tout le monde !

N'oubliez pas aussi [l'action en direction de votre ARS](#), qui est complémentaire

Nous espérons que vous passerez de bonnes fêtes. Gardons espoir.

L'équipe de PRIARTEM / Electrosensibles de France

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026